



Interimaire et prud'hommes

Par **TOTO3579**, le **17/12/2011** à **12:14**

Bonjour, rnvoilà celà fait 07 années avec période de carence incluse que je travaillernvia l'agence interim pour la même entreprise.rnDernièrement cette entreprise à envisagé de ne plus reprendre définitivement les intérimaires de plus de 5 ans. Tel est mon cas.rnQue puis-je faire sachant que sur mon secteur il y a deja eu plusieurs embauche sur des personnes moins expérimenté que moi !!!rnMerci d'avance. Cordialement.

Par **DSO**, le **17/12/2011** à **14:55**

Bonjour, rnIl est difficile de vous répondre sans connaître l'intégralité de votre situation. rnIl faudrait connaître entre-autres, les motifs des recours, les périodes de carence, les emplois effectués etc... rnSi vous voulez en discuter de vive voix, je vous laisse mes coordonnées téléphoniques dans la message du site. rnCordialement, rnDSO